



Élections professionnelles de la Fonction publique du 1er au 8 décembre 2022. Trouvons des candidat·es !

lundi 21 mars 2022, par [Bariaud](#)

VIE FÉDÉRALE

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DE LA FONCTION PUBLIQUE DU 1ER AU 8 DÉCEMBRE 2022. TROUVONS DES CANDIDAT·ES !

Pour les élections de 2022, améliorons nos résultats ! Renforçons le vote CGT !

En 2018, 2 392 579 agents ont voté pour la Fonction publique d'État. La participation en 2018, comme le vote CGT, était en recul par rapport à 2014. En 2022, nous devons réussir à augmenter cette participation. Participons à la démarche confédérale, rejoignons les collectifs qui vont se mettre en place au sein des unions départementales. Travaillons au plus près des salarié·es et des syndiqué·es.

Dans notre fédération, les organisations concernées par ces élections sont la CGT EDUC'Action, la CGT FERC Sup, le SNPJS CGT, la CGT-INRAE, le SNTRS-CGT, la CGT Enseignement privé, l'UN CGT-CROUS, la CGT BNF.

Dans l'enseignement public et l'enseignement privé sous contrat, les enjeux pour gagner la représentativité sont importants.

Dans l'enseignement privé sous contrat avec l'État, ce sont 140 000 enseignants des 1^{er} et 2nd degrés qui seront appelés à voter pour élire leurs représentés au niveau national (CCNIEP) et local (académique ou départemental, CCNA, CCPI ou CCMD). En 2018, avec 8,3 % des voix la CGT EP est devenue pour la première fois représentative, boucautant l'ordre établi au sein de l'enseignement privé sous contrat, à 95 % catholique. Ce seront aussi 5 000 enseignants de l'agriculture qui voteront pour désigner leurs représentants (avec 9,1 % des voix en 2018, nous avons également gagné notre représentativité). Au niveau de l'éducation nationale, plus d'un million de votant·es, avec une participation de 42 % en 2018, l'objectif pour la CGT EDUC'Action est

de progresser dans toutes les filières de la communauté éducative.



PARTOUT NOUS DEVRONS CONFIRMER LA REPRÉSENTATIVITÉ DE LA CGT.

L'essentiel de la Fonction publique d'État votera par vote électronique même si peut y avoir, à la marge, des élections pour des votes à l'urne et par correspondance. Au niveau des instances nationales, il y a un prestataire commun pour l'Éducation nationale et l'enseignement supérieur : VOTALY. Mais dans les établissements et les instances locales, ce sera un prestataire local. Les syndicats doivent donc être à l'écoute des cahiers des charges sur lesquels s'appuient les établissements pour la mise en place du vote électronique et demander le nom de l'opérateur indépendant qui devra surveiller la mise en place du vote.

Il faut en outre que des commissions électorales se réunissent et demandent à tester la sélection de vote.



TROUVER DES CANDIDAT·ES POUR AVOIR DES LISTES PARTOUT !

Nous devons recenser parmi les élus·es celles et ceux qui souhaitent se représenter, faire un bilan sur leur mandat, en trouver des nouveaux et nouvelles parmi les syndiqué·es.

Ne perdez pas de temps, nos listes doivent être prêtes avant l'échéance.

Les listes seront composées d'un nombre de femmes et d'hommes correspondant à la proportionnalité représentative au sein de l'instance concernée.

CONTACT

elec@pro2022@fnc-cgt.org

110 LEJIGUE 110

CAPR, CAPD, CAPH : Commission Administrative Paritaire Académique, Départementale, Nationale
CCP : Commission Consultative Paritaire pour les non-stagiaires
CPE : Commission Paritaire d'Établissement
CCSA : Commission Consultative Spéciale Académique (Directeur-trice d'établissement)
CCMA, CCMD, CCM : Commissions Consultatives Mixtes Académiques, Départementales ou interdépartementales, sont les instances représentatives des maître·ses des établissements d'enseignement privé sous contrat traitant des questions individuelles
CCMIEP : Comité Caravattel Mixte pour les Maîtres de l'Enseignement privé
CSA : Comité Social d'Administration
CSA-MEN : Comité Social d'Administration du Ministère de l'Éducation Nationale
CSA-MESRI : Comité Social d'Administration du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
CSA-MDS : Comité Social d'Administration du Ministère de la Jeunesse et des Sports
FKSST : Fédération syndicale unitaire et sectorielle et comité de travail (secteur CHSCT)

Pour les élections de 2022, améliorons nos résultats ! Renforçons le vote CGT !

En 2018, 2 392 579 agent·es ont voté pour la Fonction publique d'État. La participation en 2018, comme le vote CGT, était en recul par rapport à 2014. En 2022, nous devons réussir à augmenter cette participation. Participons à la démarche confédérale, rejoignons les collectifs qui vont se mettre en place au sein des unions départementales.

Travaillons au plus près des salarié·es et des syndiqué·es.

Dans notre fédération, les organisations concernées par ces élections sont la CGT EDUC'Action, la CGT FERC Sup, le SNPJS CGT, la CGT-INRAE, le SNTRS-CGT, la CGT Enseignement privé, l'UN CGT-CROUS, la CGT BNF.

Dans l'enseignement public et l'enseignement privé sous contrat, les enjeux pour gagner la représentativité sont importants.

Dans l'enseignement privé sous contrat avec l'État, ce sont 140 000 enseignant·es des 1er et 2nd degrés qui seront appelés à voter pour élire leurs représentant·es au niveau national (CCMMEP) et local (académique ou départemental, CCMA, CCMI ou CCMD). En 2018, avec 8,3 % des voix la CGT EP est devenue pour la première fois représentative, bousculant l'ordre établi au sein de l'Enseignement privé sous contrat, à 95 % catholique.

Ce seront aussi 5 000 enseignant·es de l'agricole qui voteront pour désigner leurs représentant·es (avec 9,1 % des voix en 2018, nous avons également gagné notre représentativité).

Au ministère de l'Éducation nationale, plus d'un million de votant·es, avec une participation de 42 % en 2018 : l'objectif pour la CGT EDUC'Action est de progresser dans toutes les filières de la communauté éducative.

Partout nous devons confirmer la représentativité de la CGT.

L'essentiel de la Fonction publique d'État votera par voie électronique même s'il peut y avoir, à la marge, des dérogations pour des votes à l'urne et par correspondance. Au niveau des instances nationales, il y a un prestataire commun pour l'Éducation nationale et l'enseignement supérieur : VOXALY. Mais dans les établissements et les instances locales, ce sera un prestataire local. Les syndicats doivent donc dès à présent demander les cahiers des charges sur lesquels s'appuient les établissements pour la mise en place du vote électronique et demander le nom de l'expert·e indépendant·e qui devra surveiller la mise en place du vote.

Et faire en sorte que des commissions électorales se réunissent et demander à tester la solution de vote.

Trouver des candidat·es pour avoir des listes partout !

Nous devons recenser parmi les élu·es celles et ceux qui souhaitent se représenter, faire un bilan sur leur mandat, en trouver des nouveaux et nouvelles parmi les syndiqué·es.

Ne perdons pas de temps, nos listes devront être prêtes avant l'été.

Les listes seront composées d'un nombre de femmes et d'hommes correspondant à la proportionnalité représentée au sein de l'instance concernée.

Contact : electionspro2022@ferc-cgt.org